



DIRECTIVES

RELATIVES À L'UTILISATION DE LA SALLE SAINT-JACQUES

1. Accès et utilisation

La salle Saint-Jacques est propriété de la Fondation Jacques Michelet-Praz alors que le service social de la Commune de Nendaz en gère les réservations. Elle est mise à disposition des locataires de l'immeuble et mise en location auprès des sociétés locales.

2. Capacité

La salle peut accueillir environ 30 personnes.

3. Horaires et tranquillité

Afin de respecter la tranquillité du voisinage, toute nuisance sonore est interdite entre **20h00 et 7h00**.

Les utilisateurs veilleront à maintenir un climat de respect et de convivialité.

4. Équipements mis à disposition

La salle comprend :

- tables et chaises
- coin salon
- wifi
- petite cuisine avec lave-vaisselle et frigo
- WC

Le mobilier et les équipements doivent être utilisés avec soin et remis en place après usage.

5. Nettoyage et ordre

Les utilisateurs sont responsables du rangement et nettoyage après occupation :

- vaisselle lavée et rangée
- surfaces et tables nettoyées
- poubelles vidées et tri respecté
- salle laissée en ordre
- chariot de nettoyage à disposition dans la petite salle derrière la cuisine

Tout dégât constaté devra être annoncé au Service social.

6. Stationnement

Aucun stationnement n'est autorisé devant l'immeuble. Les utilisateurs sont invités à utiliser les places de parc publiques situées à 100 m.

7. Interdictions

- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la salle.
- Aucune modification de l'aménagement ou des équipements n'est autorisée sans accord préalable.
- Les animaux ne sont pas admis.

8. Réservations et tarifs

Les tarifs indicatifs sont :

- Journée : 150.-
- Demi-journée : 50.-
- Locataires : mise à disposition selon disponibilité.

Les montants exacts et les conditions de facturation sont à confirmer auprès du Service social.

9. Responsabilités

L'utilisateur de la salle est responsable de son bon usage ainsi que du comportement de ses invités.

En cas de non-respect du règlement, le service social se réserve le droit de refuser de futures réservations.